

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 31 (1969)
Heft: 2

Rubrik: Le Courier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Courrier des lecteurs

Frais de production agricoles et prix des machines

A l'heure actuelle, on cherche partout à faire passer le paysan pour le bouc émissaire. Ses produits sont trop chers pour certains milieux et ses mesures de rationalisation paraissent insuffisantes à d'autres. D'autre part, le revenu d'un agriculteur ne correspond jamais à celui d'un ouvrier qualifié, bien que le premier nommé travaille chaque jour 8, 10 ou même 12 heures. La conséquence en est que l'exploitant agricole quitte son village pour exercer ailleurs un métier où le nombre des heures de travail ne dépasse pas 45 à 48 heures par semaine, ou bien qu'il procède à la mécanisation et motorisation à outrance des divers travaux, et de façon précipitée, autrement dit de façon pas assez rationnelle.

Dans le secteur des machines agricoles, par exemple, certains réalisent des fortunes. En revanche, l'agriculture est toujours plus criblée de dettes et s'appauvrit lentement mais sûrement, par le fait que les bâtiments et les machines ne peuvent plus être amortis. Dans de nombreuses exploitations, les sommes habituellement prévues comme amortissements sont employées pour les besoins de la vie courante. Les adversaires irréductibles des paysans vous diront alors: «Eh bien! qu'ils renoncent donc à se payer une auto!» Mais nous pourrions demander nous-mêmes que d'autres en fassent autant quand ils se plaignent de la «cherté» de certains produits alimentaires. Il faut être de bonne foi et reconnaître que l'automobile est devenue maintenant d'un usage général, tout comme le train et l'avion. Ce moyen de transport et d'évasion désormais indispensable est considéré par beaucoup comme un objet sacré, si bien qu'on ne fait plus du tout attention aux frais qu'il occasionne et qu'on n'amortit généralement pas ce capital. Dans l'agriculture, par contre, il faut que les amortissements soient effectués et les réparations payées, car le remplacement de la machine, ou en tout cas une réparation importante, se montre déjà nécessaire au bout d'un

certain nombre d'années à cause de l'usure subie. Par ailleurs, les frais causés par les artisans dont nous avons besoin sont tout autres que modiques. Des salaires horaires de Fr. 20.— deviennent la règle et l'on fixe presque partout des prix surfaits pour les pièces de rechange. Et cela ne veut encore pas dire que le mécanicien pour lequel l'atelier en cause facture un pareil salaire soit vraiment qualifié. La façon dont de nombreux travaux sont exécutés ne donne pas toujours satisfaction, loin de là. Dernièrement, j'ai entendu parler d'un cas où l'on avait demandé Fr. 480.— (concernant seulement les heures de travail, la vidange de l'huile et le remplacement des cartouches de filtre) pour l'exécution des travaux d'entretien nécessaires après 600 heures de service. Il existe aussi d'autres exemples. Pour un nouveau roulement à rouleaux devant être monté sur une ramasseuse-presse à haute densité de fabrication étrangère, un réparateur a facturé Fr. 48.50. Ce montant m'a paru un peu élevé et j'ai eu la curiosité de m'informer auprès de la plus grande entreprise suisse fournissant des roulements à billes, en indiquant exactement le numéro du modèle. On me fit savoir que le prix d'un tel roulement à rouleaux était de Fr. 13.—, ce chiffre comprenant le rabais de 35 % prévu pour le revendeur! Chers collègues, vous pouvez juger vous-mêmes si une pareille marge bénéficiaire doit être encore qualifiée de gain ou bien s'il ne s'agit pas déjà de vol pur et simple. Pour un compteur d'heures électrique, la firme incriminée facture 95.— Fr., tandis que le même instrument de mesure peut être obtenu pour le prix brut de Fr. 35.— dans un magasin spécialisé. Par ailleurs, une fabrique de véhicules a demandé Fr. 250.— pour un pneu de rechange (alors que le montant indiqué dans le prix courant était de Fr. 180.-) et n'aurait compté «que» Fr. 220.— si le véhicule en question avait été acheté chez elle. Beaucoup d'autres exemples analogues pourraient être encore cités. Les nombreux trucs imaginés pour rouler le paysan, notamment le système d'accorder des «rabais spéciaux»

après avoir augmenté en conséquence les montants figurant dans les prix courants (par des «majorations spéciales»), sont actuellement à l'ordre du jour.

J'estime qu'il serait grand temps que nous, les agriculteurs, accordions beaucoup plus d'attention aux prix qu'on veut nous faire payer, et que nous établissions des comparaisons entre les prix. Il faut que nous soyons moins dépendants et acharnés, sans avoir de scrupules injustifiés, aux endroits où les prix ne sont pas manifestement excessifs. Veillons notamment à ce que le représentant régional ne fixe pas des prix plus élevés que le représentant général pour les pièces de rechange. Demandons des devis détaillés pour les réparations, et aussi des factures. Exigeons également, comme preuve, qu'on nous rende les pièces défectueuses qui ont dû être remplacées. Pour les pneus, les batteries, les roulements à billes, etc., comparons les prix facturés avec ceux des prix courants officiels. Dans les cas douteux, faisons contrôler nos factures par nos organisations professionnelles (l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles, notamment, le service consultatif cantonal en matière de machinisme agricole, etc.) Ne croyons pas, comme on nous le dit, que l'intermédiaire ne gagne presque rien. Les rabais couramment accordés aux revendeurs sont par exemple les suivants: environ 35 % pour les pneus et les chambres à air, 35 % pour les batteries.

Je ne veux pas du tout dire que le représentant ou l'artisan réparateur ne doit plus rien gagner, mais seulement que le rabais usuel consenti au revendeur et la rémunération équitable du travail effectué devraient suffire. En tout état de cause, il faut que les agriculteurs s'unissent et s'entendent pour se procurer les pièces de rechange et d'autres objets d'usage courant par l'intermédiaire de leurs organisations (sections de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles, syndicats agricoles, communautés d'utilisation de matériels agricoles, etc.) Dorénavant, les charlatans et les trafiquants ambulants n'ont plus leur place dans l'économie moderne. Il en va de même des grandes entreprises commerciales de réputation douteuse et de

durée parfois éphémère, qui, parce qu'elles sont importantes, finissent par se croire tout permis. Si nous arrivons un jour à faire baisser le prix de nos machines, l'argent ainsi récupéré pourra alors être employé pour moderniser et mieux équiper nos bâtiments d'exploitation. Ce qui ne nous empêchera d'ailleurs pas de mettre la main à la pâte pour réduire encore les frais.

rgrl

*

Permettez-moi de répondre ici à l'auteur de l'article précédent:

Des fautes et des erreurs sont commises, et des imprévus arrivent, partout où des hommes effectuent des travaux. Cela est vrai pour n'importe quelle branche d'activité et pour chaque entreprise industrielle, commerciale ou agricole. Des événements fâcheux se produisent partout un jour ou l'autre. Si l'on veut ne voir et ne présenter que ces aspects négatifs au public, l'image qu'on donne ainsi est alors forcément déformée. C'est notamment le cas de l'article en question paru dans ce périodique et que vous avez également remis à d'autres organes de la presse agricole aux fins de publication. Dans cet article, vous prétendez tout simplement que les entreprises s'occupant de la vente et de la réparation des machines agricoles roulent le paysan, notamment en facturant les pièces de rechange à des prix trop élevés. Mais ceux qui exagèrent visiblement et généralisent trop ne peuvent être pris au sérieux. D'autres l'ont déclaré avant moi. Je citerai par exemple Talleyrand, ministre des relations extérieures de l'Empire, à qui Napoléon avait dit: «Talleyrand, vous n'êtes que de la m.... dans un bas de soie», et qui répondit: «Sire, tout ce qui est exagéré ne compte pas». Je ne dis pas qu'il soit impossible de trouver certains ateliers de réparation où l'on facture l'heure de travail à Fr. 20.—, ainsi que vous l'avez signalé. De tels tarifs sont cependant loin d'être la règle, comme vous voudriez le faire croire. Il me serait très facile de donner les noms de dizaines d'ateliers où l'on demande seulement de Fr. 10.— à Fr. 15.— pour l'heure d'ouvrier. Par ailleurs, il convient de souligner que les tarifs horaires appliqués par les réparateurs de machines et instruments

agricoles sont beaucoup plus bas que ceux que l'on rencontre dans de nombreuses branches d'activité. J'ignore si et jusqu'à quel point les autres critiques que vous formulez sont justifiées ou pas. En tant que collaborateur d'une entreprise de l'industrie des machines agricoles, je sais toutefois une chose et c'est qu'on est ici pleinement conscient du fait que cette industrie dépend de la prospérité de l'agriculture. Cela explique aussi la grande compréhension qu'elle a montré à l'égard des agriculteurs et les soucis qu'elle se faisait toutes les fois que les Chambres fédérales avaient à se prononcer sur des questions d'une importance vitale pour ces derniers. Il est en effet évident que les fournisseurs de matériels agricoles ont tout intérêt à ce que les consommateurs, autrement dit les paysans, soient financièrement en mesure de leur acheter machines et instruments. Relevons d'autre part qu'il existe actuellement une concurrence acharnée dans le

domaine de la production et de l'écoulement des matériels agricoles. Aussi peut-on dire que toute firme industrielle ou commerciale qui pratique des prix surfait creuse sa propre tombe. N'importe quelle entreprise qui s'est acquis une réputation enviable grâce au travail sérieux qu'elle a accompli durant des dizaines d'années ne voudrait jamais mettre cette réputation en jeu à la légère, croyez-moi. Ne vaudrait-il pas mieux que vous discutiez directement et ouvertement avec le fabricant, le commerçant ou le réparateur en cause au sujet des abus réels ou prétendus que vous leur reprochez? En procédant ainsi, vous arriveriez certainement à obtenir plus facilement et plus rapidement satisfaction. Ce serait assurément plus indiqué que de porter préjudice à une importante branche d'activité, par des articles publiés dans la presse agricole, au moyen d'injustes généralisations basées seulement sur quelques cas isolés.

OH

SIPRA® durent plus longtemps!

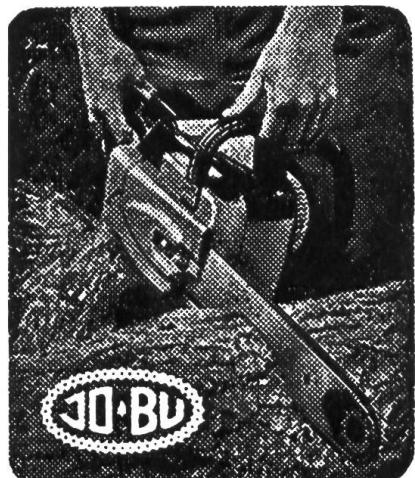


Fabriqués en Suisse. Les matières premières, la coupe et le façonnage sont de tout premier ordre. Il en est ainsi de tous les modèles SIPRA. Prix avantageux sur toute la ligne. Demandez vos gants de travail SIPRA à votre détaillant habituel. Prospectus remis par

Mötteli+Co.
Fabrique de gants
de travail
8048 Zurich



JO-BU M5 pour la nouvelle méthode de travail



JO-BU M5 — 5 avantages sûres. Efficacité / économie / silence / souplesse et robustesse.

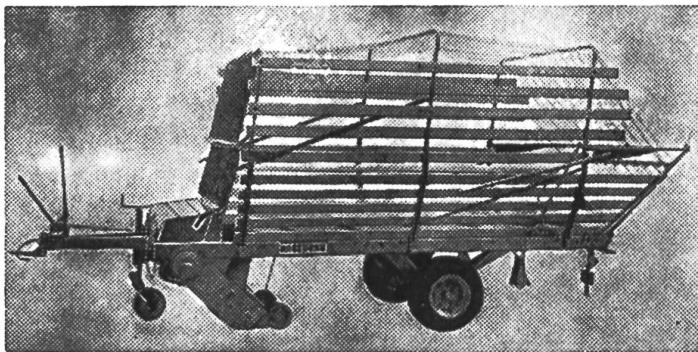
Demandez prospectus et liste de station services.

Michel, MarktS.A., 8004 Zurich
Schöntalstrasse 8 Tél. 051/23 86 20



présente un programme sans lacunes pour une récolte rationnelle du fourrage

Autochargeuses HAGEDORN

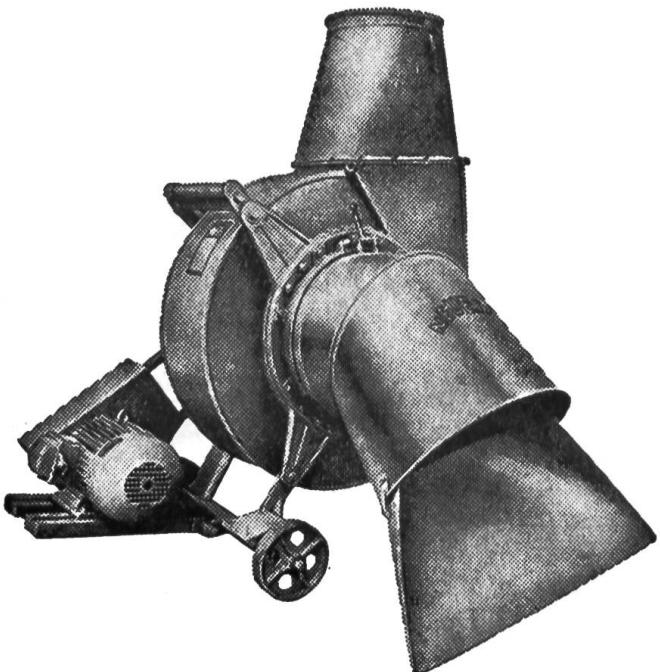


Douze modèles différents, le plus petit avec une capacité de chargement de 16 m³, le plus grand avec une capacité de chargement de 30 m³. Prix variant entre Fr. 5220.— et Fr. 10 320.—. La vaste gamme de fabrication de la maison HAGEDORN permet à chacun de choisir la meilleure autochargeuse pour son exploitation.

D'intéressantes conditions pour achats avant la saison!



Pour décharger une autochargeuse et stocker le fourrage rapidement et avec un minimum d'efforts, une souffleuse-déchargeuse ou une hacheuse-souffleuse est pour ainsi dire indispensable. Les produits NEUERO se rangent parmi les meilleurs et donnent pleine satisfaction partout. Neuf modèles NEUERO à des prix variant entre Fr. 625.— et Fr. 2200.—.



Exigez sans aucun engagement une documentation complète avec prix et références du représentant général:



4112 Bättwil près Bâle
Atelier de constructions

Tél. (061) 75 11 11